

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité – Epiphyte
MD - AM
N° 2018-D-209

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEMANDE D'UTILISATION DE L'EGLISE SAINT MARTIAL A DIRAC AU PROFIT DE L'EPIPHYTE GRANDANGOULEME

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président modifiée,
- VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdélégant à Monsieur Jacky BOUCHAUD en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la demande d'utilisation de l'Eglise Saint Martial situé sur la commune de Dirac passée avec l'association Diocésaine de l'Evêché d'Angoulême située 226 route de Bordeaux à Angoulême dans le cadre du concert du groupe vocal de l'Epiphyte, le jeudi 14 juin de 20h à 23h et le samedi 23 juin à partir de 20h30.

Article 2 – L'occupation est consentie à titre gratuit.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services de la communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 14 juin 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **20/06/2018**
Publié ou notifié,
Le **20/06/2018**